

**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS
DU 9 NOVEMBRE 2017**

Conformément à la convocation du 3 novembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni en Mairie le 9 novembre 2017 à 20h30.

Etaient présents : Monsieur Michel VANDERCAMÈRE, Maire ;

Monsieur Jean GACQUIÈRE, Premier Adjoint ; Monsieur Bernard PONS, Deuxième Adjoint ; Madame Yolande CESCO, Troisième Adjoint.

Madame Josette CANALIS, Monsieur Olivier FERAUD, Monsieur Raymond GUY, Madame Florence MARTIN-BOURNAZEL, Madame Véronique MIRC, Monsieur Jean-Pierre PENNAVAYRE, Monsieur Christopher THORPE, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Bernard PONS secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2017 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2017.

2 – Transfert de compétence à la CCCLA de la gestion de l'eau et de l'assainissement communaux :

Lors du dernier Conseil Municipal (23 octobre 2017), il avait été décidé de surseoir à la décision de retrait ou de reconduction du recours gracieux en raison de l'absence de réponse à l'un des attendus du recours (calcul de l'évaluation du prix de l'eau à l'horizon 2027).

Monsieur le Maire expose les tenants et aboutissants des modalités de transfert tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. Une gestion communale séparée permettrait de conserver le même prix pour l'eau potable (1,92 €/m³) mais obligerait à faire payer le prix coutant à chaque abonné du réseau assainissement (11,73 €/m³). Une gestion intercommunale aboutirait à une augmentation du prix de l'eau potable en 2027 (3,14 €/m³) mais tempérerait sensiblement le prix de l'assainissement (1,61 €/m³).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité au scrutin public d'accepter l'harmonisation tarifaire intercommunale des tarifs « eau-assainissement » et de ne pas poursuivre la procédure de recours gracieux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de conduire une étude visant à évaluer les avantages d'une délégation de service public (DSP) en remplacement de la régie (actuel mode de gestion de la commune pour l'eau et l'assainissement), l'opportunité de ce changement étant ouverte.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité au scrutin public Monsieur le Maire à conduire une étude sur l'opportunité de passer au régime de la délégation de service public pour les charges communales de l'eau et l'assainissement assumées par la municipalité.

3 – Questions diverses :

31- Attribution d'une concession dans le nouveau cimetière à une personne non domiciliée à Labécède.

Vu l'article 1 du Règlement intérieur du cimetière, considérant la possibilité offerte d'aménager la sépulture de la mère de la requérante située dans le nouveau cimetière, cette demande est rejetée.

32- Terrains FESIEN situés dans l'Yonne.

Le Service des Domaines a annoncé qu'il venait de prendre en compte le dossier émanant de la municipalité. Il a promis de le conclure avant janvier 2018.

33- Constitution d'un comité consultatif.

L'article L2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs pouvant être composés par des citoyens de Labécède non élus, aux fins de travailler sur des sujets précis d'intérêt communal. Monsieur Christopher THORPE propose de créer un comité consultatif pour la création d'un bar associatif communal.

34- La voirie communale.

Monsieur Jean GACQUIERE Premier Adjoint et monsieur Jean VIALADE, Maire honoraire ont estimé les besoins en travaux sur la voirie communale. Des points nécessitant des aménagements ou des réparations ont été identifiés et seront évalués pour être inscrits au prochain budget.

35- La Micoulade.

La visite organisée par Monsieur Jean GACQUIERE Premier Adjoint dimanche 5 novembre 2017 a permis aux Labécédois de découvrir le site et de constater l'état de vétusté des bâtiments. Monsieur le Maire rappelle qu'aucun projet d'aménagement n'a été identifié.

36- Création d'un Jardin du Souvenir au cimetière.

Madame Yolande CESCO propose la création d'un Jardin du Souvenir près du Colombarium, à l'exemple du cimetière d'Issel. Cette proposition est agréée à l'unanimité.

37- Qualité de l'eau de la Source de la Garrigue.

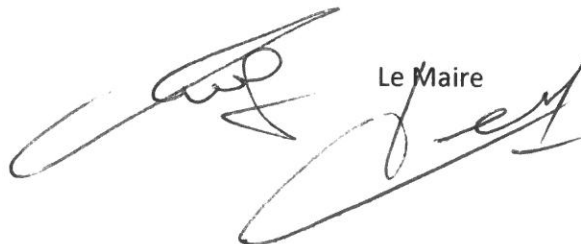
Une lettre d'avertissement a été envoyée à trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée de la Source, pour dénoncer la présence d'un troupeau bovin du 19 septembre au 20 octobre 2017 et demander que cette infraction ne se reproduise plus, sous peine de poursuites judiciaires.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures 00.

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Les Conseillers Municipaux





